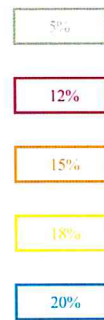


TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT



Zones U : zones urbanisées
 Zones AU : zones à urbaniser
 Zones A : zones agricoles
 Zones N : zones naturelles

Légende :

- Limite de la commune
- ▨ Emplacement réservé
- Limite de zone
- Limite de secteur
- ⊗ Espace boisé classé à protéger
- Cheminement piétonnier à préserver
- * Eléments du patrimoine à préserver au titre du L. 123-1-7
 - I Chapelle
 - II Alignement de saules têtards
 - III Source du Saint Gët
 - IV Source du Saint Gët
 - V Ferme fortifiée
- ▭ Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre du L123-3-1
- Exploitation agricole repérée à titre indicatif
- Zones inondées
- ▨ Secteur affecté par les nuisances sonores - Catégorie 2

"La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction."



Commune
 de WANNEHAIN

2 rue Jean-Raymond, Ternand
 59250 WANNEHAIN

DOCUMENT GRAPHIQUE
 DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Novembre 2011

Echelle
 1:5000e

Document réalisé sur la base de l'avis d'avis de l'Agence d'Etat
 Agence d'Etat SINTIVE - Architectes
 27 rue de la République - 59250 WANNEHAIN
 Tél : 03 20 81 11 11
 Fax : 03 20 81 11 47

